

Éditorial



FRANÇOIS BAROIN
président de l'AMF

Et si la véritable réforme territoriale venait du terrain ?

L'AMF a toujours été favorable à une nouvelle organisation territoriale qui clarifie et simplifie les compétences des collectivités territoriales afin de permettre une meilleure efficacité de l'action publique. Mais nous avons proposé que toute réforme territoriale s'appuie d'abord sur la réalité des territoires et des solidarités vécues. Or, le projet de loi NOTRe, dans la version votée le 10 mars dernier à l'Assemblée nationale, accumule de manière vertigineuse des mesures technocratiques, déconnectées des réalités du terrain. Comme si la résolution de tous les maux de notre pays devait passer par la dilution des communes dans de grandes entités !

Prenons pour exemple l'élection au suffrage universel direct des élus communautaires. Cette disposition, souhaitée par le gouvernement, change la nature même des EPCI. La construction d'une intercommunalité ambitieuse ne nécessite absolument pas la création d'un niveau de collectivité supplémentaire. Est-ce vraiment une priorité pour notre pays confronté à de lourds enjeux économiques et sociaux ? Assurément non !

Dans le même esprit, le rétablissement du seuil de 20 000 habitants pour les intercommunalités est absurde et artificiel. Il est trop bas en milieu urbain

et trop élevé en milieu rural. Pourquoi ne pas laisser aux élus de chaque département, en dialogue avec le préfet au sein de la CDCI, le soin de trouver à chaque fois la bonne maille ?

La véritable réforme territoriale viendra du terrain. L'AMF en est convaincue depuis longtemps et a pris deux initiatives fortes. Nous préconisons tout d'abord une mutualisation pragmatique, porteuse de synergies et d'économies, entre communes et intercommunalités, mais aussi avec les autres collectivités et l'État.

D'autre part, la proposition de loi de Jacques Pélissard améliorant le régime des communes nouvelles a été adoptée définitivement le 4 mars dernier par un large consensus du Parlement. C'est une opportunité exceptionnelle de redéfinir, volontairement, le nouveau périmètre de la commune, institution préférée des Français et lieu d'exercice de la démocratie. Notre rencontre nationale des communes nouvelles le 27 mai prochain

prouvera la capacité de l'institution communale à s'adapter et à se regrouper avec d'autres pour mieux assumer, collectivement, ce qu'elles ne peuvent pas faire seules. Une réforme venant des territoires est en marche !

Le projet de loi NOTRe, dans la version votée le 10 mars, accumule de manière vertigineuse des mesures technocratiques